

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2023

**ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)**

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS8

présenté par
M. Juvin et M. Marleix

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer le premier article de cette proposition de loi qui abroge le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans.

La situation budgétaire, démographique et économique de la France impose cette réforme. Alors qu'il y avait 4 actifs pour 1 retraité en 1965, il n'y en a plus aujourd'hui que 1,7. Demain, ce ratio ne sera plus que de 1,5. Les cotisations sociales ne suffisent qu'à financer 80 % du coût des retraites, qui représente un peu plus de 340 milliards d'euros. Le déficit structurel dépasse donc 30 milliards d'euros et l'État intervient déjà pour compenser ce financement insuffisant. Dans ces conditions, selon les projections du COR, les pensions des retraités, et donc leur niveau de vie, vont diminuer dans les prochaines années.

Pour refuser la baisse du montant des pensions ou l'augmentation des cotisations sociales, et protéger le pouvoir d'achat des Français, déjà atteint par l'inflation et la hausse de la facture énergétique, il n'y a pas d'autres solutions : il faut travailler plus longtemps. Cette réforme est nécessaire pour cette raison, préserver le pouvoir d'achat de nos retraités. Aujourd'hui une carrière complète de 42 années cotisées au SMIC c'est 930 euros brut de retraites.

Tous pays confondus, les Français sont parmi ceux qui partent le plus tôt à la retraite. D'ici à 2027, seuls 3 pays parmi les 27 de l'Union européenne, auront gardé un âge de départ à la retraite inférieur à 65 ans. En 2030, les Belges, les Allemands, les Néerlandais et les Espagnols devront partir à la retraite à 67 ans, les Anglais à 68 ans, tandis que l'Italie a acté un recul de l'âge légal de départ de 67 ans à plus de 69 ans en 2050. Même en repoussant l'âge légal de départ à 64 ans, les Français seront les européens qui partent le plus tôt à la retraite derrière les Grecs et les Slovaques et à égalité avec les Suédois.

Les autres alternatives sont des impasses dangereuses : fixer l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans représente un coût entre 20 et 40 milliards d'euros annuels selon l'IFRAP et de 27 milliards d'euros selon l'Institut Montaigne, dans un contexte où la dette française approche des 3 000 milliards d'euros.